

Pôle Formation & Recherche

Albi



Toulouse



Tarbes



C.Q.P SURVEILLANT.E DE NUIT EN SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La profession

Désignation du métier et des fonctions visées

Le.la surveillant.e de nuit est un.e professionnel.le intervenant dans les secteurs social, médico-social, et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap..., sa mission est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

Selon les secteurs, il.elle est appelé.e « surveillant.e de nuit », « veilleur.euse de nuit », « visiteur.e de nuit », « agent social de nuit », « agent d'accueil et de veille ». Par ailleurs, l'évolution des contextes d'exercice et notamment le développement de l'habitat inclusif, engendre une évolution de la fonction, et de nouvelles dénominations : surveillant.e de nuit « mobile », « itinérant.e », « volant.e », pour correspondre à des conditions d'exercice du métier différentes.

Description des activités professionnelles

Le.la surveillant.e de nuit exerce 4 grands types d'activités :

- Il.elle veille à la sécurité des personnes et des biens,
- Il.elle accompagne les personnes selon leur situation,
- Il.elle participe à l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement,
- Il.elle travaille dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire et en gère les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur sa mission et sa propre santé.

Le type d'activité réalisé ainsi que l'intensité des sollicitations vont varier selon trois types de paramètres :

- Les problématiques des publics accompagnés et leur autonomie : ainsi, les soins d'hygiène et de confort sont-ils plus souvent réalisés pour les publics en situation de handicap, dont l'autonomie est faible, notamment dans les établissements du handicap médicalisés (MAS-Maison d'accueil spécialisé, FAM-Foyer d'accueil médicalisé), pour les personnes âgées dépendantes en EHPAD ; La gestion des situations de tension est plus fréquente en établissement pour jeunes mineurs protégés, par exemple.
- Les choix d'organisation : le.la surveillant.e de nuit peut exercer seul.e ou en binôme avec un.e autre surveillant.e de nuit, avec un.e Accompagnant.e Educatif.ve et Social.e (AES) ou un.e Aide.Soignant.e (AS) par exemple.
- Le nombre de personnes accompagnées dont le.la surveillant.e aura la responsabilité.

Les principaux lieux d'intervention :

Le.la surveillant.e de nuit exerce son activité majoritairement au sein d'établissements d'hébergement collectif, mais aussi en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées. Ces deux derniers cas de figure supposent de se déplacer en véhicule sur un périmètre géographique couvrant parfois plusieurs communes en zone rurale, plusieurs quartiers au sein d'une même ville.

Les textes de référence

Le référentiel de certification a été validé par la CPNE-FP le 11 mars 2020.

Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), niveau 3.

Objectif de la formation

La formation doit permettre de développer des compétences cliniques et relationnelles permettant de compléter et d'enrichir la connaissance des publics avec le personnel de jour et d'assurer, dans une qualité d'intervention, la continuité de la prise en charge.

Elle doit permettre au stagiaire :

- Identifier les spécificités de son intervention et les limites de son intervention
- De veiller au bien-être et à la sécurité des usagers
- D'instaurer une relation de qualité avec les usagers
- Respecter la réglementation et les protocoles en vigueur dans l'établissement
- De travailler en équipe pluridisciplinaire, dans une dynamique de projet

Architecture de la formation

Notre projet de formation est établi conformément aux exigences du cahier des charges élaborées par l'OPCO Santé et la CPNE. Il s'inscrit plus globalement dans le cadre du projet institutionnel de l'Institut Saint-Simon.

La formation est composée d'enseignements théoriques et pratiques :

- Enseignement théorique : 231h en centre de formation
- Formation pratique : elle s'exerce chez l'employeur pour les salariés en formation ou sous forme de stages pour les demandeurs d'emploi (*210h minimum dont une semaine en jour*)
- Un accompagnement renforcé (14h) peut être proposé aux personnes ayant des difficultés à l'écrit ou à l'utilisation des techniques numériques

Elle est organisée en alternance sur une amplitude de 10 mois.

Les contenus de formation

Ils sont organisés en 4 blocs de compétences :

BLOC 1 : ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS DANS LE SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE (56 HEURES – 8 JOURS)

- Rôle et fonction du Surveillante de Nuit quant à la sécurité des personnes et des biens
- Sécurité des personnes et des biens

BLOC 2 : ACCOMPAGNER DES PERSONNES DANS LE SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE (77 HEURES – 11 JOURS)

- Rôle et fonction du Surveillant de Nuit quant à l'accompagnement des personnes
- Les problématiques des publics
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort

BLOC 3 : PARTICIPER A UNE EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE (49 HEURES – 7 JOURS)

- Le cadre institutionnel de la fonction
- Le travail en équipe Pluriprofessionnelle

BLOC 4 : SPECIFICITE DU TRAVAIL DE NUIT EN ETABLISSEMENT SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE (28 HEURES – 4 JOURS)

- Spécificité de l'exercice professionnel de nuit
- Prévention des impacts du travail de nuit sur la santé du/de la professionnel.le

ACCOMPAGNEMENT – EVALUATION (parcours complet : 21 heures à 35 heures)

ACCOMPAGNEMENT – EVALUATION (parcours partiel : 7 heures à 14 heures par bloc)

La formation pratique

La formation de Surveillant.e de nuit est construite sur le modèle d'alternance intégrative. En effet, la réussite d'un parcours de professionnalisation s'appuie sur l'implication de la structure employeuse ou d'accueil.

Le parcours de formation s'articule autour d'une progression pédagogique coordonnée entre l'organisme de formation et l'entreprise, les deux espaces contribuant à l'apprentissage et à l'évaluation des compétences et connaissances nécessaires à l'exercice du métier.

Cette alternance est proposée assez tôt dans le calendrier afin de garantir un rythme théorie/pratique (*après le deuxième regroupement*).

L'alternance mobilise un certain nombre de moyens à mettre en œuvre en amont, pendant et après la formation :

- Réunion avec les référents professionnels
- Entretien téléphonique de suivi avec les référents professionnels
- Visite de terrain pour les demandeurs d'emploi

Modalités de certification

La formation est validée par un certificat de qualification professionnelle reconnu par la branche professionnelle

Cette validation est attribuée quand :

- Le bloc 1 est réputé acquis lorsque le/la candidat.e valide EPI et SST et valide, lors de la passation de l'évaluation, 75% des critères restant du référentiel
- Les blocs 2, 3 et 4 sont réputés acquis lorsque le/la candidat.e valide, lors de la passation de l'évaluation, 60% des critères

Dans le cas d'une validation partielle, les blocs sont acquis à vie.

En cas d'échec à la certification totale ou à la validation d'un bloc, un parcours adapté est proposé (*formation, accompagnement de la préparation de l'entretien avec le jury, préconisations spécifiques dans le cadre de la VAE ...*) permettant ainsi au/à la candidat.e d'accéder une nouvelle fois à la certification, dès que le jury de certification s'est prononcé. Le pôle formation & Recherche s'appuie sur les recommandations formulées par le jury de certification et tient compte du temps d'analyse et de prise de recul nécessaire avant toute nouvelle présentation à la certification.

La CPNE-FP ne fixe pas de limite dans le nombre de présentation du/de la candidat.e à la certification totale ou partielle.

Allègements/ Dispenses

La CPNE-FP a défini les validations automatiques entre différentes certifications et le CQP surveillant.e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire.

TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES AUTOMATIQUES	Blocs de compétences du CQP Surveillant.e de Nuit			
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4
	Assurer la sécurité des personnes et des biens dans le secteur social, medico-social et sanitaire	Accompagner des personnes dans le secteur social, medico-social et sanitaire	Participer à une équipe pluriprofessionnelle dans le secteur social, medico-social et sanitaire	Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié (Obtenue avant le 01-01-15)	X <i>(sous réserve de la présentation SST- EPI)</i>		X	
Qualification professionnelle de Maîtresse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)			X	
Qualification professionnelle de Maîtresse de maison (Obtenue après le 01-01-15)		X	X	

Certifications de Niveau 3				
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social		X	X	
DEAS - Diplôme d'Etat Aide Soignant		X	X	
SVN - Surveillant.e Visiteur.e de Nuit en secteur social et médico-social	X	X	X	X
ADVF - Titre professionnel assistant de vie aux familles		X		
BEP ASSP - Accompagnement soins et services à la personne		X	X	
BEPA - Services aux Personnes		X	X	
CQP Agent de prévention et de sécurité	X			

Certifications de Niveau 4				
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4
TMA Titre Moniteur d'atelier		X	X	
DEME Diplôme d'État de Moniteur éducateur		X	X	
DETISF Diplôme d'état de Technicien de l'intervention sociale et familiale		X	X	
Bac Professionnel ASSP Accompagnement soins et services à la personne (et ex. carrières sanitaires et sociales)		X	X	
Bac Professionnel SAPAT Services aux Personnes et aux Territoires		X	X	

Informations pratiques

Les journées de formation ont une durée de 7 heures

Les horaires de formation sont :

- 8h30/12h – 13h30/17h sur les sites d'Albi et de Toulouse
- 9h/12h30 – 13h30/17h sur le site de Tarbes

Ces horaires sont susceptibles de modifications dans le cas d'organisation de séquences de formation en intersites, sur une modalité de distanciel.

Qualifications du responsable de formation et des cadres pédagogiques

La formation est coordonnée par le Centre d'Activité *Accompagnement de la personne* de Toulouse pour garantir la cohérence du projet et la qualité de la formation sur l'ensemble des sites.

Sur chaque site, sont identifiés des coordonnateurs pédagogiques pour assurer la mise en place organisationnelle et le suivi pédagogique des formations.

Coordinatrice du dispositif global pour l'Institut Saint-Simon : Marielle SAINTE CLUQUE, Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé - Licence Professionnelle en Intervention Sociale - Diplôme Universitaire Stratégies et Ingénierie de la formation des adultes. Diplôme d'Etat d'Aide médico Psychologique.

Références des coordinateurs de site

Site Albi/Rodez : Eric Massuyau, CAFERUIS

Site de Tarbes : Marielle SAINTE CLUQUE, Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé - Licence Professionnelle en Intervention Sociale - Diplôme Universitaire Stratégies et Ingénierie de la formation des adultes. Diplôme d'état d'Aide médico Psychologique

Site de Toulouse : Véronique BOURREL, Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation – Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

Contact - Information :

Albi : Stéphanie ALVERNHE : 05 63 43 2045

s.alvernhe@arseaa.org

Tarbes : Sylvie ANOLL : 05 62 35 30 61

s.anoll@arseaa.org

Toulouse : Sandrine CHESNEAU : 05 61 19 09 48

s.chesneau@arseaa.org